



# Coignard - Attention, privatisation dangereuse !

Plusieurs fois retardée, la loi Pacte ressurgit. Mais les privatisations qu'elle prévoit ne font pas l'unanimité. Même chez les adeptes du marché.

Par Sophie Coignard

Modifié le 04/06/2018 à 10:14 - Publié le 04/06/2018 à 09:50 | Le Point.fr

 **1 mois d'abonnement offert**

 **Newsletter l'Essentiel**

Choisissez le(s) moment(s) de la journée où vous souhaitez recevoir l'essentiel de

Accédez à tout *Le Point* en illimité.

Sans engagement.

[S'abonner](#)

Déjà un compte ? [Identifiez-vous](#)

vous souhaitez recevoir l'essentiel de  
l'actualité :

- Édition matinale  
 Édition de la mi-journée  
 Édition du soir

 Votre adresse e-mail

- Recevez en avant-première nos offres et  
exclusivités éditoriales.

[S'inscrire gratuitement](#)

La vente de ces « bijoux de famille » répond à un objectif : financer le fonds pour l'innovation de rupture doté de 10 milliards d'euros mis en place par l'exécutif. Dans cette perspective, Bruno Le Maire s'est exprimé à plusieurs reprises sur l'équation d'ADP : le montant de la participation de l'État représente environ 9 milliards d'euros qu'il n'est pas raisonnable de bloquer pour percevoir, en contrepartie, quelque 200 millions de dividendes chaque année.

**Lire aussi Bruno Le Maire : « Nous ne sommes pas endormis ! »**

**Le « juste prix »**

Pourtant, comme le souligne le site d'expertise Fipeco, animé par le magistrat à la Cour des comptes en disponibilité François Ecalé, « la privatisation d'ADP ne présente un intérêt financier pour l'État que si le prix de cession de ses actions est supérieur à la somme actualisée des dividendes qu'il pourrait recevoir. Or, la situation financière d'ADP est très bonne et l'État peut escompter une forte progression des dividendes qu'il en reçoit dans les prochaines années. »

**Lire aussi Qui a vraiment réduit le déficit depuis 30 ans ?**

Mais la fixation d'un « juste prix » n'est pas la seule difficulté. Nombre d'opposants à cette privatisation brandissent celle des autoroutes en 2006, qui a mené à une augmentation problématique des péages. D'autres insistent sur la situation de monopole dans laquelle se trouve cette entreprise. ADP se plaint régulièrement d'être bridé par les arbitrages de son principal actionnaire, à savoir l'État, qui pèse de